

# CHEMINEMENT DES DOSSIERS ÉPREUVES NATIONALE SUR ROUTE

## J- 4 mois

### 1) Préparation du dossier par l'organisateur administratif ou technique comprenant :

- a) Le pré-règlement particulier de l'épreuve, le timing.
- b) Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et technique
- c) Le dossier R.T.S. complet.
- d) Accord de principe des Maires, les arrêtés du service des routes (département).
- e) L'information aux riverains.
- f) Prise de contact avec : L'assureur- les médecins (1 par Épreuve Spéciale – 1 au P.C. pour réguler les secours – 1 chaque poste Inter) - Les ambulances, 1 à chaque départ + 1 en secours – Les dépanneuses.

## J- 3 mois et demi

### 2)Envoi par l'organisateur administratif à la ligue :

- a) La liste des officiels invités ( pour validation)
- b) Du pré-règlement particulier au correcteur désigné par la ligue ( voir liste ci-dessous.)
- c) Des corrections à effectuer sur le pré-règlement et sur le dossier R.T.S.
- d) Du pré-règlement corrigé, des timings, de la carte générale, des plans des Épreuves spéciales, du dossier R.T.S.
- e) De la convention signée des deux organisateurs, de l'annexe financière.
- f) De la demande de location du matériel de chronométrage de la ligue, copie à Yves ESCLOUPE
- g) Du chèque d'inscription établi uniquement par l'ASA, montant de 500€ à l'ordre de la ligue, débité après l'épreuve.

### 3)Envoi par la ligue à la FFSA :

- a) Le dossier complet sur le portail intranet de la F.F.S.A.
- b) Le pré-règlement corrigé, avec le n° de visa de la ligue, la carte générale, le plan des E.S., le timing, les conventions générales et financières,

4)Attribution par la FFSA du visa du règlement qui devient définitif, plus aucune modification ne pourra y être apportée de la ligue et de la FFSA.

- d) 1 exemplaire du règlement officiel, sera envoyé à la FFSA (service des épreuves sportives), à la ligue, et aux officiels.

## J- 3 mois

5)Envoi par l'organisateur administratif à la Préfecture du dossier le plus complet possible, les pièces éventuellement manquantes devant être transmises par mail le plus rapidement possible. Ce dossier comprendra :

- Le règlement définitif portant le n° du visa fédéral et de la ligue,
- La demande faite au préfet ( lettre soignée.)
- Le CERFA 13391°02, rempli et signé.
- Les cartes générales, le plan des E.S., évacuation sanitaire, déviations, jonction ambulances privées avec le SDIS.
- La convention d'organisation, l'annexe financière.
- L'attestation de décharge de responsabilités signée par l'organisateur.
- Le dossier RTS , portant l'avis du référent.
- Le dossier Natura 2000.
- Les arrêtés et attestations divers (Maires, service des routes du département, Assurance, Médecins, ambulances.
- La liste des commissaires de route prévus sur le terrain avec n° de licence.

### Dés parution de la liste des engagés

6)Envoi de la liste des engagés à la préfecture, à la FFSA, à la Ligue

7)Envoi des classements par mail à la ligue (sous format Excel le lendemain de l'épreuve) (1)

8)Envoi de la liste de présence des commissaires avec n° de licences l'ASA de rattachement, le nombre de jours de présence sur l'épreuve, au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve.

9)Envoi du rapport de clôture à la ligue ( 15 jours maximum ) sous forme de fichier Excel , Word , PDF par clé ou transfert.

### Liste des correcteurs de la ligue :

Rallye asphalte	Gérard FOURNIER
Rallye terre	Franck DEL SANTOS
Courses de côtes	Yves ESCLOUPE
Référent R.T.S.	Patrice MARTY

( 1 ) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi